



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/24-1005-220 du 15/04/2024

**SUITES AVIS F3SCTA SA**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données aux avis émis lors de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail des services académiques du 13 février 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## Suites données aux avis émis

### Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) des Services Académiques du 13 février 2024

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis n°1 - Installer les personnels de la DRAJES dans des locaux « en dur »</b> Les agents de la DRAJES sont installés dans des algecos depuis le mois d'avril 2023 sans aucune perspective d'évolution. Cette situation est source de mal être et d'incertitudes. La F3SCT SA demande que les agents soient installés rapidement dans des locaux « en dur » sur Marseille.</p>	<p>Les algecos sont mis à disposition du rectorat jusqu'au 31 décembre 2024.</p> <p>Des recherches par la DRAPIE, activement mobilisée, sont en cours pour permettre une installation transitoire (d'une durée de 2 à 3 ans) dans des locaux « en dur », dans l'attente d'un aménagement définitif pour intégrer le site de CANOPE (livraison des travaux prévus à horizon 2027) à Marseille.</p> <p>L'opération de déménagement des agents de la DRAJES, prévue à l'automne 2024, est incluse dans le projet académique de transformation des espaces et des services, porté par Laure BOILLOT. Spécialiste de l'accompagnement des démarches de transformation et d'innovation, et notamment sur l'organisation des espaces de travail et des organisations de travail, elle va accompagner le travail de concertation qui va s'engager avec les élus et avec les agents dans les prochains mois.</p> <p>Lors de la réunion d'informations du 2 avril 2024 (cf. réponse Avis N°2), il a été indiqué que ce travail de concertation permettra d'une part d'associer les agents sur l'organisation future des espaces de travail (avec remontées des préférences prioritaires) et de nourrir le travail de recherche d'un site qui sera le mieux adapté possible à cette nouvelle organisation et soutenable budgétairement. Il est à signaler que cette nouvelle organisation des espaces dans le futur site qui sera retenu s'inscrira dans les objectifs nationaux et les indicateurs fixés notamment par la circulaire de la Première Ministre du 8 février 2023 présente la « nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État ».</p>

<p><b>Avis n°2 - Communiquer régulièrement auprès des agents les avancées sur la problématique des locaux de la DRAJES</b></p> <p>Les agents de la DRAJES sont installés dans des algecos depuis le mois d'avril 2023 sans aucune perspective d'évolution. Cette situation est source de mal être et d'incertitudes. La F3SCT SA demande que les agents soient informés tous les trois mois des avancées sur le dossier des locaux de la DRAJES.</p>	<p>Des réunions d'information régulières sur les locaux vont être programmées au cours du printemps 2024 trimestriellement. En fonction de l'actualité, la fréquence pourra être rapprochée.</p> <p>Une première réunion d'informations, animée par l'adjointe au SGRA et le DRAJES, s'est tenue le 2 avril 2024 auprès de l'ensemble des personnels de la DRAJES. Un groupe de travail avec les représentants du personnel va être organisé, avant la tenue d'une deuxième réunion avec l'ensemble du personnel fin juin ou début juillet 2024 pour communiquer sur l'avancée de cette opération.</p>
<p><b>Avis n°3 - Mise en place d'une interface identifiée entre les services du Rectorat et ceux de la Préfecture</b></p> <p>Afin de faciliter les échanges entre les personnels, les responsables locaux, les services du Rectorat, et ceux de la Préfecture, la F3SCT SA demande qu'une personne soit identifiée comme interface avec la Préfecture.</p>	<p>Un binôme, composé de la cheffe de la division de la logistique et de la cheffe de bureau du SGRA, est en lien régulier avec les services du secrétariat général commun (SGC).</p>
<p><b>Avis n°4 - Communiquer un compte-rendu de la rencontre du 8 février 2024 avec la médiatrice travaux</b></p> <p>Dans un souci d'information et de transparence, la F3SCT SA demande que soit communiqué un compte-rendu de la rencontre du 8 février 2024 avec la médiatrice travaux.</p>	<p>Le compte rendu en question a été demandé à la médiatrice.</p> <p>Les points saillants du compte rendu présentés à l'occasion d'une séance de la F3SCT des services académiques.</p>
<p><b>Avis n°5 - Communiquer les DTA aux agents</b></p> <p>Afin de rassurer les agents sur les risques liés à la présence éventuelle d'amiante, la F3SCT SA demande que soit communiqué les DTA.</p>	<p>La réglementation (article R.4412-97 du code du travail) indique que le DTA est un document obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.</p>
<p><b>Avis n°6 - Mettre à jour de l'organigramme de la DRAJES</b></p> <p>Une mise à jour de l'organigramme de la DRAJES sur le site internet du Rectorat a été demandée lors du CSA SA du 25 septembre 2023. À ce jour seuls les numéros de téléphone figurent sur l'organigramme, les fonctions ne sont pas identifiées. La F3SCT SA demande à ce que l'organigramme soit mis à jour sans délais.</p>	<p>Pour la DRAJES un organigramme non nominatif avec les fonctions et n° de téléphone est accessible depuis la page : <a href="https://www.ac-aix-marseille.fr/jeunesse-engagement-et-sports-123128">https://www.ac-aix-marseille.fr/jeunesse-engagement-et-sports-123128</a></p> <p>Plus largement, un annuaire est accessible : <a href="https://appli.ac-aix-marseille.fr/contact/annuaire/">https://appli.ac-aix-marseille.fr/contact/annuaire/</a></p>

<p><b>Avis n°7 - Communiquer l'état de l'emploi pour les personnels Jeunesse et Sports</b></p> <p>L'état de l'emploi doit être communiqué aux organisations syndicales chaque année au mois de novembre. À ce jour celui-ci n'a pas été transmis pour les personnels Jeunesse et Sports. Cela participe au manque d'identification et de visibilité des agents de la DRAJES. La F3SCT SA demande que cet état soit communiqué rapidement.</p>	<p>L'état de l'emploi des personnels Jeunesse et Sports a été transmis le 13 mars 2024</p>
<p><b>Avis n°8 - Organiser la visite du médecin de prévention dans les locaux de la DRAJES</b></p> <p>Le médecin de prévention n'a pas été associé à la visite des locaux de la DRAJES du 19/12/23. Cela correspond à une demande forte des agents de la DRAJES, et cela est rendu nécessaire par le contexte particulier des locaux. La F3SCT SA demande que soit organisée rapidement une visite des locaux par le médecin de prévention.</p>	<p>La demande a été adressée au médecin de prévention le 27 février 2024. Pour donner une priorité à cette intervention, celle-ci indique que cette demande doit être motivée par un besoin médical sanitaire urgent.</p>
<p><b>Avis n°9 - Organiser la visite de la psychologue du travail dans les locaux de la DRAJES</b></p> <p>L'enquête menée auprès des personnels de la DRAJES laisse percevoir des situations de détresse psychologique. La F3SCT SA demande que soit organisée rapidement une visite des locaux par la psychologue du travail.</p>	<p>La psychologue clinicienne des personnels du rectorat est présente dans les locaux de la DSDEN13 le mercredi.</p> <p>Numéro de téléphone : 04 91 99 68 31</p>
<p><b>Avis n°10 - Améliorer et renforcer la signalétique DRAJES</b></p> <p>La visite du 19/12/23 a permis de constater que les signalétiques sont absentes ou très peu visibles depuis l'entrée de Saint Sébastien jusqu'à l'entrée des algécos. Hormis quelques affichettes seulement, rien ne semble être prévu. La F3SCT SA demande la mise en place d'une signalétique opérationnelle depuis l'entrée rue Saint Sébastien jusqu'aux locaux de la DRAJES.</p>	<p>Une rencontre du SGRA et du SGC aura lieu au printemps 2024 pour aborder l'ensemble des sujets logistiques et mobiliers dans la perspective désormais du déménagement à l'automne prochain.</p> <p>A cette occasion sera évoquée la possibilité de mettre en place une signalétique souple et adaptée.</p> <p>Un retour sera fait à l'occasion d'une réunion d'information.</p>
<p><b>Avis n°11 - Vérifier les installations électriques</b></p> <p>Certains bureaux ont subi des coupures électriques sur plusieurs jours. Lors de la visite du 19/12/23, la délégation a parfois pu constater la présence de câbles traînant au sol dans certains bureaux. La F3SCT SA demande qu'une vérification des installations électriques soient opérée.</p>	<p>Le secrétariat de région académique (SGRA) va solliciter le secrétariat général commun (SGC) afin d'obtenir les documents réglementaires relatifs aux Algeco dont la vérification des installations électriques.</p>

<p><b>Avis n°12 - Établir un plan particulier de mise en sûreté</b> La visite du 19/12/23 a permis de constater l'absence de plan de mise en sûreté pour les locaux de la DRAJES. La F3SCT SA demande que soit établi un PPMS.</p>	<p>Le PPMS est en cours de construction en lien avec l'assistant de prévention et le chargé de mission académique des risques majeurs.</p>
<p><b>Avis n°13 - Planifier des exercices de sécurité</b> Il ressort des échanges qu'aucun exercice d'évacuation ou de sécurité n'a jamais été organisé dans les locaux de la DRAJES. La F3SCT SA demande que des exercices de sécurité soient planifiés.</p>	<p>A l'occasion de l'échange à venir SGRA/SGC, ce point sera abordé. En effet, le site étant occupé par plusieurs administrations, l'organisation des exercices doit être coordonnée.</p>
<p><b>Avis n°14 - Identifier le sens de sortie et d'entrée des véhicules et sécuriser l'accès des piétons</b> Lors de la visite du 19/12/23 des risques pour les piétons ont pu être identifiés aux abords des locaux de la DRAJES, notamment au niveau de la rampe d'accès aux garages pour laquelle aucun espace réservé aux piétons n'est défini. Le sens de circulation des véhicules n'est pas défini et la rampe peut être empruntée dans les deux sens (montée ou descente), alors qu'il n'y a qu'une seule voie. La F3SCT SA demande le sens de sortie et d'entrée des véhicules soit défini et qu'un marquage au sol et/ou des plots délimitent une zone réservée aux piétons.</p>	<p>A l'occasion de l'échange à venir SGRA/SGC, ce point sera abordé. En effet, le site étant occupé par plusieurs administrations, l'organisation du stationnement doit être coordonnée.</p>

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Directeur des Relations et Ressources Humaines

  
David LAZZERINI